



**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET
D'UN USAGE CONDITIONNEL**

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures et d'un usage conditionnel lors de la séance du 8 septembre 2025 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
Rue Léonard Lot 6 684 637 du cadastre du Québec 2025-DM-185	Autoriser : <ul style="list-style-type: none">• l'absence d'arbre en cour avant plutôt qu'un minimum de 2 arbres;• un îlot de verdure d'une superficie de 9 m² plutôt qu'un minimum de 20 m²;• une case de stationnement en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.
Rue Léonard Lot 6 684 638 du cadastre du Québec 2025-DM-186	Autoriser un îlot de verdure d'une superficie de 15 m ² plutôt qu'un minimum de 20 m ² .
Rue Léonard Lot 6 684 639 du cadastre du Québec 2025-DM-187	Autoriser : <ul style="list-style-type: none">• une aire d'isolement de 0,78 m plutôt qu'un minimum de 1 m;• deux cases de stationnement en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.
Demande d'un usage conditionnel	
Chemin des Ancêtres Lot 2 803 145 du cadastre du Québec 2025-UC-147	Autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur un terrain localisé dans une zone située aux abords du Circuit Mont-Tremblant.

Donné à Mont-Tremblant, ce 20 août 2025.

Claudine Fréchette
Greffière